

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**Direction Départementale
des Territoires et de la Mer**
Service environnement forêt
sécurité routière

Unité nature

Dossier suivi par :
Viviane Ricarrère

☎ : 04.68.38.12.42
☎ : 04.68.38.12.09
✉ : viviane.ricarrere
@pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le **28 AOUT 2018**

ARRETE PREFECTORAL n°~~DDTM-SESR-2018125-0001~~
portant nomination des membres du Conseil
Scientifique de la réserve naturelle marine de Cerbère
Banyuls

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code de l'environnement, notamment son article R.332-18 ;

Vu le décret n°2015-622 du 5 juin 2015 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie ;

Vu le décret n°90-790 du 6 septembre 1990 portant création de la réserve naturelle marine de Cerbère Banyuls ;

Vu la circulaire du 30 septembre 2010 (DEVL1019313C) du ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer, relative aux procédures de classement et de gestion des réserves naturelles nationales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013171-0015 portant création du conseil scientifique de la réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls et désignation de ses membres ;

Considérant que le mandat des membres du conseil scientifique est échu et qu'il convient de procéder à une nouvelle nomination ;

Sur proposition de M. le secrétaire général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales

ARRETE

Article 1 : Nomination

Le Conseil Scientifique de la réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls est composé des membres suivants, désignés pour leurs compétences scientifiques :

Membres permanents (ou titulaires)

M. ou Mme le(a) directeur(trice) de l'observatoire océanologique de Banyuls-sur-Mer ;

M. ou Mme le(a) Chargé(e) de mission Patrimoine Naturel du Parc Naturel Marin du Golfe du Lion - Agence française de la biodiversité (AFB) ;

M. Bernard BANAIG, chargé de recherche, Université Perpignan Via Domitia (UPVD) - Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale - Centre de recherches insulaires et observatoire de l'Environnement - Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) - École Pratique des Hautes Études / *chimie des substances naturelles, écologie chimique, pharmacochimie, chimie de l'Environnement* ;

M. François BONHOMME, directeur de recherche, CNRS - Institut des Sciences de l'Évolution de Montpellier (ISEM) - membre du conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) / *génétique, biologie de la conservation* ;

M. Lorenzo BRAMANTI, chargé de recherche, CNRS - Laboratoire d'Ecogéochimie des Environnements Benthiques (LECOB) - Observatoire Océanologique de Banyuls-sur-Mer (OOB) / *écologie, conservation de gorgones et corail rouge* ;

M. Christian CHABOUD, chargé de recherche, ancien chercheur de l'Institut de Recherche pour le Développement / *économie, pêche, autres usages* ;

M. Alain COUTE, Professeur émérite, Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) / *algues et cyanobactéries* ;

M. Thierry COURP, maître de conférences, UPVD - Centre de Formation et de Recherche sur les Environnements Méditerranéens (CEFREM) / *courantologie, cartographie des habitats* ;

M. Bruno FERRARI, ingénieur principal, adjoint au directeur du Parc Naturel Marin du Golfe du Lion - Agence Française de la Biodiversité (AFB) : Herbier de posidonies, Aires Marines Protégées (AMP) ;

Mme Aline FIALA-MEDIONI, Professeur, Sorbonne Université - Observatoire océanologique de Banyuls/Mer / *océanologie biologique, écologie, l'écophysiologie des organismes de substrats durs* ;

Mme Céline LABRUNE, ingénieur de recherche, CNRS - LECOBI - Observatoire océanologique de Banyuls-sur-Mer / *peuplements benthiques substrats meubles* ;

M. Philippe LENFANT, Professeur, UPVD - CEFREM / *Peuplements poissons, Aires Marines Protégées* ;

M. Pascal ROMANS, ingénieur d'études, Sorbonne Université - Observatoire océanologique de Banyuls-sur-Mer - Responsable du service aquariologie, médiation scientifique - *poissons, biodiversité* ;

M. Gilles SARAGONI, ingénieur d'études, CNRS - CEFREM / *peuplements de poissons, plongée scientifique, techniques acoustiques et instrumentations* ;

M. Pierre SASAL, chargé de recherche - CNRS - UPVD - Centre de recherches insulaires et observatoire de l'environnement - École Pratique des Hautes Études / *parasitologie, biologie de la conservation* ;

Mme Marion VERDOIT-JARRAYA, maître de conférences, UPVD - CEFREM / *écologie, halieutique, analyse de données, modélisation, interactions environnement, ressources, usages* ;

M. Renaud VUILLEMIN, ingénieur de recherche, Université de la Sorbonne - Observatoire océanologique de Banyuls/Mer - responsable du service observation et service moyens à la Mer / *instrumentation,*

techniques d'observation ;

Invités permanents (sans voix délibérative)

Le(a) représentant(e) de la direction départementale des territoires et de la mer, service environnement forêt sécurité routière (SEFSR) ;

Le(a) représentant(e) de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitanie / direction de l'écologie - Chef de projet milieux marins ;

Le(a) conservateur(trice) de la réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls ;

Le(a) responsable scientifique de la réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls ;

Invités ponctuels (sans voix délibérative)

Mme Florence GALLETI, Chargée de recherche – Institut de recherche pour le développement de Sète - juriste en droit public ;

Mme Laurence MEJANELLE, Maître de Conférences - Sorbonne Université / *biogéochimie de la matière organique naturelle et des polluants organiques* ;

Mme Alix COSQUER, chargée de recherche - Centre d'Écologie Fonctionnelle et Évolutive / *psychologie environnementale, psychologie de la conservation* ;

Article 2 : Missions

Le Conseil Scientifique a pour mission d'assister le gestionnaire et le comité consultatif de la réserve naturelle marine. Il les conseille sur les programmes et suivis scientifiques opportuns en vue d'assurer la conservation et la protection du milieu naturel de la Réserve, en tenant compte des objectifs de gestion.

Il est saisi, pour avis consultatif, par le comité consultatif, lors de l'élaboration du plan de gestion de la réserve naturelle marine ainsi que sur les actes et décisions pour lesquels l'acte de classement prévoit son avis. Il peut en outre être saisi sur toute question à caractère scientifique touchant la réserve.

Il peut susciter des actions de recherche qui s'inscrivent dans les objectifs du gestionnaire, valider les protocoles de suivis scientifiques mis en place par la réserve en amont de leur réalisation, évaluer et valider les rapports des études réalisées par le gestionnaire, les équipes scientifiques et les bureaux d'études.

Article 3 : Fonctionnement

Les membres du Conseil Scientifique élisent parmi eux un président, dès la constitution du conseil et après chaque renouvellement de celui-ci.

Le Conseil Scientifique se réunit en tant que de besoin et au moins une fois par an, à l'initiative de son président.

Article 4 : Durée des mandats

Le mandat des membres du conseil scientifique est de 5 ans, renouvelable. Les membres du conseil scientifique décédés ou démissionnaires et ceux qui en cours de mandat cessent d'exercer les fonctions pour lesquelles ils ont été désignés sont remplacés. Dans ce cas, le mandat des nouveaux membres expire à la date à laquelle aurait normalement pris fin celui de leur prédécesseur.

Article 5 : Règlement intérieur

Le Conseil Scientifique élabore son règlement intérieur. Celui-ci est transmis, dès validation par les membres, à la direction départementale des territoires et de la mer, pour information (DDTM). Elle est rendue destinataire de toute modification du document.

Vu l'arrêté préfectoral n°2013171-0015 portant création du conseil scientifique de la réserve naturelle marine de Cerbère Banyuls et désignation de ses membres ;

Article 6 : Exécution

Monsieur le secrétaire général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales, Monsieur le sous-préfet de Céret, Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pyrénées-Orientales.

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général



Ludovic PACAUD